

Directives concernant l'admission sur les places destinées aux études sur son propre compte pour l'année académique 2011-2012

Nombre de places proposé:

No	Faculté	Cycle d'enseignement: licence	Langue d'études
1	Médecine	100	roumain
	Médecine	100	anglais
	Médecine	100	français
2	Médecine Dentaire	20	roumain
	Médecine Dentaire	50	anglais
	Médecine Dentaire	60	français
3	Pharmacie	30	roumain
	Pharmacie	30	anglais

1. Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

a. [Demande de reconnaissance requise pour l'acceptation aux études](#) (click sur le document pour l'ouvrir) – pour les citoyens des pays membres de l'Union Européenne et des pays appartenant à l'Espace Economique Européen et à la Confédération Helvétique, ou **[Demande d'application pour la Lettre d'Acceptation aux Etudes](#)** (Click Sur Le Document Pour L'ouvrir) - pour les citoyens des pays tiers UE. Le formulaire de demande doit être complètement rempli, en deux exemplaires.

b. Diplôme de bac ou son équivalent - copie et traduction légalisée (deux exemplaires)

c. Les Relevés de Notes relatives aux études réalisées - copie et traduction légalisée (si les documents sont rédigés dans une autre langue que l'anglais ou le français) et le programme analytique, au cas où les candidats sollicitent l'équivalence des études partielles ;

d. Acte de naissance - copie et traduction légalisée (deux exemplaires);

e. Copie du passeport pages 1, 2, 3,4 ou un autre acte d'identité;

f. Certificat médical qui contient :

- la preuve que la personne est vaccinée contre l'hépatite B;

- un document attestant que la personne souffre ou non de maladies chroniques;

- une évaluation de l'état psychique ;

g. le reçu de paiement de la taxe de traitement du dossier - voir le point 2.

h. le formulaire contenant les critères requis pour la sélection des candidats (annexe 2) en prouvant ce qui y est écrit par des documents justificatifs, déposés dans le dossier d'inscription.

Obs.:

- **Les documents rédigés dans d'autres langues que l'anglais ou le français seront traduits en roumain ou en anglais et légalisés.**
- **Les documents des citoyens des pays tiers UE doivent être soumis à l'authentification de l'Ambassade de Roumaine dans le pays émetteur.**
- **Les diplômes des citoyens des États membres de l'Union Européenne, des pays membres de l'Espace Economique Européen et de la Confédération Helvétique délivrés en Italie, Grèce, Espagne, Portugal et Chypre seront visés avec l'Apostille de la Convention de La Haye**

2. Les frais pour le traitement des dossiers - 100 €(non remboursable)- peuvent être payés aux banques suivantes (les candidats vont déposer le reçu dans le dossier de candidature):

B-dul Independenței nr. 7, Iasi, Romania

ALPHA BANK

IBAN- RO23BUCUE01187022511EU98

SWIFT Code – BUCUROBU

Bénéficiaire: L'Université de Médecine et Pharmacie "Gr. T. Popa" Iasi

ou

Str. Anastasie Panu nr. 1B-2A, Iasi, Romania

BRD-GSG

IBAN- RO40BRDE240SV34042282400

SWIFT Code- BRDEROBU

Bénéficiaire: L'Université de Médecine et Pharmacie "Gr. T. Popa" Iasi

3. Le Dossier de candidature sera présenté ou envoyé par courrier a la Faculté à l'adresse suivante: l'Université de Médecine et de Pharmacie «Grigore T. Popa» Iasi, rue de l'Université no. 16, 700115 Iasi, Roumanie. Les fichiers (dossiers) envoyés par courriel ne sont pas acceptés.

4. L'Université envoie au Ministère de l'Education, de la Recherche, de la Jeunesse et de Sport (MECTS) de Roumanie le dossier de candidature du candidat et l'accord de principe de l'Université, afin que MECTS délivre la lettre d'acceptation aux études pour les citoyens des pays tiers UE et l'attestation d'équivalence en vue de l'acceptation aux études des citoyens des pays UE.

5. Les candidats ressortissants des pays tiers à l'UE doivent obtenir un visa pour études, délivré par l'Ambassade de la Roumanie de leur pays d'origine, sur la base de la Lettre d'Acceptation aux études, délivrée par le Département des Relations Internationales et Européennes du Ministère de l'Education, de la Recherche, de la Jeunesse et des Sports de Roumanie.

6. Les candidats citoyens des pays d'UE, des pays membres de l'Espace Economique Européen et de la Confédération Helvétique ne doivent pas obtenir ce visa; il suffit l'avis du Bureau du Sénat de l'Université et ils doivent annoncer leur séjour dans notre pays au Ministère de l'Administration et de l'Intérieur.

7. L'option pour des études sur son propre compte en valûtes est valable en égale mesure pour les citoyens roumains, dans des conditions similaires a ceux prevues pour les ressortissants de l'UE, des pays membres de l'Espace Economique Européen et de la Confédération Helvétique, y compris les données concernant les taxes scolaires.

8. Le dépôt des dossiers pour l'inscription des candidats au concours d'admission se fera en deux étapes:

- La première étape: la soumission des dossiers jusqu'au 4 août 2011
- La deuxième étape, s'il reste encore des places non-occupées: la soumission des dossiers jusqu'au 15 Septembre 2011.

L'inscription aux etudes sera faite jusqu'au 15 octobre 2011:

À l'inscription aux études, les candidats citoyens de l'Union Européenne, des états membres de l'Espace Economique Européen et de la Confédération Helvétique présenteront:

- Les documents du dossier de candidature **en original**;
- 4 photos de passeport.

À l'inscription aux études, les candidats citoyens des pays tiers à l'UE présenteront:

- Les documents du dossier de candidature **en original**;
- La lettre d'acceptation aux études;
- 4 photos de passeport
- Le passeport avec le visa d'études.

Au cas ou nous allons recevoir de nouvelles directives de la part de MECTS nous allons vous en informer.